



## VEILLE SANITAIRE SUR LA CHINE

### SOMMAIRE

Cliquez sur le titre qui vous intéresse pour lire la brève :

#### SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

[L'AQSIQ diffuse une annonce en vue de simplifier le contrôle de l'importation des échantillons](#) – Les denrées alimentaires destinées aux salons et expositions en Chine pourraient être exemptées de l'apposition de l'étiquette en chinois  
[Levée d'embargo pour l'importation de viande bovine d'origine italienne](#) – Les conditions sanitaires restent à déterminer

[Saisie de fruits de mer congelés par les autorités chinoises](#) – Le bureau anti-contrebande des douanes chinoises a démantelé huit réseaux de trafiquants de produits de la mer

[Plus de 940 formules de poudres de laits infantiles enregistrées](#) – L'objectif étant de terminer le traitement de toutes les demandes reçues durant le premier semestre 2018

[Annonce de la NHFPC sur l'autorisation d'une nouvelle substance de fortifiant nutritionnel](#) – D'autres additifs alimentaires bénéficient de l'élargissement de leur champ d'utilisation

#### ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

[Le groupe chinois Feihe International fait le rachat du détaillant américain Vitamin World](#) – La vague d'acquisitions de marques de produits de santé et de vitamines à l'étranger par des sociétés chinoises continue

[Yonghui Superstores envisage d'acquérir 12% des actions de Hong Qi Chain](#) – Le secteur des supermarchés est en profonde évolution dans la province du Sichuan

[Forte croissance des importations de produits de snacking dans la province du Guangdong en 2017](#) – Des confiseries au chocolat et des noix séchées en provenance d'Europe répondent à la demande du marché

[La douane chinoise diffuse une réglementation sur le pré-audit des marchandises](#) – La mise en application est prévue pour le 1er février 2018

[Un nouvel impôt pour la protection de l'environnement est entré en vigueur le 1er janvier 2018 en Chine](#) – Il devrait s'agir d'un nouveau facteur influençant à la hausse les prix des produits alimentaires

[La Chine a déjà signé 16 accords de libre-échange](#) – Cette stratégie devrait continuer en 2018 avec la signature de nouveaux accords

[Nestlé a l'intention de vendre sa laiterie basée à Hulunbuir](#) – En raison de l'augmentation continue du coût de revient de la production laitière en Chine

[Les viandes porcines d'origine suisse pourraient être autorisées à l'importation en Chine](#) – L'autorité compétente chinoise avait inspecté 7 producteurs suisses sur place fin octobre 2017

#### ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – ÉVÈNEMENTS D'INTÉRÊT

#### GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISÉS

**SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS**

**L'AQSIQ diffuse une annonce en vue de simplifier le contrôle de l'importation des échantillons** – *Les denrées alimentaires destinées aux salons et expositions en Chine pourraient être exemptées de l'apposition de l'étiquette en chinois*

Le 21 décembre 2017, dans son annonce No 105-2017, l'AQSIQ a publié sur son site internet deux documents officiels, avec pour objectif de simplifier le contrôle sur l'importation d'échantillons pour utilisation à des fins de recherche, et ceux destinés à des expositions en Chine.

En ce qui concerne les échantillons pour la recherche scientifique (étude et développement), un contrôle par classement des produits avec différents niveaux de risque sera appliqué. De plus, il est précisé que le contrôle pour l'importation des échantillons biologiques s'effectuera selon la demande de la circulaire No 94-2017 de l'AQSIQ.

En ce qui concerne les échantillons de denrées préemballées destinées à des salons, ces produits pourraient être exemptés de l'inspection par prélèvement ou de l'apposition de l'étiquetage en chinois selon les cas. Par ailleurs, il sera obligatoire d'indiquer, à côté des échantillons et en langue chinoise, des informations sur les noms de produits, leur date d'expiration, des messages d'alerte, les méthodes de consommation, etc.

Thématique : importation - échantillon - contrôle - simplification

Date : le 21 décembre 2017

Source : [http://www.aqsiq.gov.cn/xxqk\\_13386/jlqg\\_12538/zjgg/2017/201712/t20171221\\_509329.htm](http://www.aqsiq.gov.cn/xxqk_13386/jlqg_12538/zjgg/2017/201712/t20171221_509329.htm)

**Levée d'embargo pour l'importation de viande bovine d'origine italienne** – *Les conditions sanitaires restent à déterminer*

Le 23 décembre 2017, dans son annonce No 111-2017, l'AQSIQ a diffusé une circulaire au sujet de la levée de l'embargo sur l'importation depuis l'Italie de viande bovine désossée de bœufs de moins de 30 mois. Les conditions de l'inspection et de la quarantaine restent à déterminer.

Le même jour, l'AQSIQ a diffusé la circulaire No 112-2017, au sujet de la levée d'embargo pour l'importation de semence bovine d'origine italienne en tenant compte des zones épidémiques du virus Schmallerberg.

Thématique : levée d'embargo - viande bovine - semence bovine - Italie

Date : le 23 décembre 2017

Source : [http://www.aqsiq.gov.cn/xxqk\\_13386/jlqg\\_12538/zjgg/2017/201712/t20171223\\_509396.htm](http://www.aqsiq.gov.cn/xxqk_13386/jlqg_12538/zjgg/2017/201712/t20171223_509396.htm) ;

[http://www.aqsiq.gov.cn/xxqk\\_13386/jlqg\\_12538/zjgg/2017/201712/t20171223\\_509397.htm](http://www.aqsiq.gov.cn/xxqk_13386/jlqg_12538/zjgg/2017/201712/t20171223_509397.htm)

**Saisie de fruits de mer congelés par les autorités chinoises** – *Le bureau anti-contrebande des douanes chinoises a démantelé huit réseaux de trafiquants de produits de la mer*

Plus de 37 000 tonnes de produits aquatiques congelés ont été saisies en Chine à l'occasion d'une campagne de répression nationale contre les réseaux de contrebande. La valeur marchande de cette saisie est estimée à 1,9 milliard de yuans. Huit réseaux de trafiquants ont ainsi été démantelés à travers la Chine au cours d'une opération menée par les autorités anti-contrebande le 27 décembre 2017.

Onze bureaux anti-contrebande de Pékin, Nankin, Fuzhou, Nanning, Kunming, Shijiazhuang, Shanghai, Qingdao, Canton, Zhanjiang et Haikou ont participé à cette opération, sur une trentaine de sites.

Les stocks de fruits de mer de contrebande provenaient de régions frontalières avec le Vietnam, où les cargaisons pouvaient entrer sur le territoire chinois en évitant les contrôles des douanes. Depuis 2013, ces trafiquants achetaient des poissons congelés et des crevettes congelées d'Amérique du Sud et d'Afrique, changeaient les emballages et découpaient les marchandises en petits lots pour passer la frontière vietnamienne, avant de conditionner de nouveau en gros lots pour les transporter vers Pékin, Shanghai ainsi que les province du Jiangsu, Shandong, Fujian et Guangdong.

Thématique : contrebande de produits agroalimentaires en Chine - Vietnam - fruits de mer - poisson

Date : le 27 décembre 2017

Source : [http://www.ce.cn/cyso/sp/info/201712/28/t20171228\\_27459411.shtml](http://www.ce.cn/cyso/sp/info/201712/28/t20171228_27459411.shtml)

**Plus de 940 formules de poudres de laits infantiles enregistrées** – *L'objectif est de terminer le traitement de toutes les demandes reçues durant le premier semestre 2018*

Lors d'une réunion ayant eu lieu à Pékin le 28 décembre dernier au sujet de nouvelles politiques pour le contrôle des poudres de lait infantiles, M. Ma Xiangfu, Directeur général adjoint du département de l'enregistrement des aliments spéciaux de la CFDA, a mentionné que, jusqu'au 27 décembre 2017, les demandes reçues par la CFDA pour l'enregistrement de formules de poudres de lait infantile concernent 1 330 formules. Parmi celles-ci, plus de 940 formules en provenance de 128 usines ont déjà été enregistrées, concernant 93 producteurs chinois et 35 producteurs étrangers. En 2018, le travail de l'enregistrement de formules pour les poudres de lait infantile sera accéléré, l'objectif étant de terminer le traitement de toutes les demandes reçues durant le premier semestre 2018.

Selon les exigences de la réglementation chinoise relatives aux poudres de lait infantiles, l'enregistrement des formules est obligatoire. Chaque entreprise peut faire enregistrer au maximum 3 gammes soit 9 formules. A partir du 1er janvier 2018, les entreprises n'ayant pas pu faire enregistrer leurs formules ne peuvent plus produire les produits concernés.

D'après les explications de Monsieur Ma, les demandes pour l'enregistrement de formules respectent les trois principes suivants : les éléments nutritionnels obligatoires doivent tous être présents, ceux optionnels ajoutés doivent être mentionnés, interdiction d'utilisation des substances inappropriées. De plus, le contrôle sur les étiquettes des produits est également très strict. En plus de l'enregistrement de formule, les producteurs étrangers de poudre de lait infantile doivent se faire agréer afin de pouvoir exporter leurs produits en Chine.

Thématique : poudre de lait infantile - formule - enregistrement - CFDA

Date : le 29 décembre 2017

Source : [http://www.xinhuanet.com/food/2017-12/29/c\\_1122185688.htm](http://www.xinhuanet.com/food/2017-12/29/c_1122185688.htm)

#### **Annnonce de la NHFPC sur l'autorisation d'une nouvelle substance de fortifiant nutritionnel – D'autres additifs alimentaires bénéficient de l'élargissement de leur champ d'utilisation**

Le 29 décembre 2017, la NHFPC a diffusé l'annonce No 13-2017 qui autorise l'utilisation d'une nouvelle substance de fortifiant nutritionnel, et qui élargit le champ d'utilisation de 8 autres additifs alimentaires.

- Nouvel additif alimentaire autorisé (nom en anglais) : 6S -5-methyltetra hydrofolate calcium

Des critères techniques tels que le champ et la quantité de l'utilisation autorisée, ainsi que les critères qualitatifs de ce nouvel additif alimentaire sont également précisés.

- Liste des 8 additifs alimentaires bénéficiant d'un élargissement de leur champ d'utilisation (noms en anglais) : itrogen ; monascus yellow pigmen ; ascorbic acid ; soluble soybean polysaccharide ; steviol glycosides ; carmine cochineal ; annatto extract ; paraffin.

Thématique : additifs alimentaires - autorisation - champs d'utilisation - élargissement - NHFPC

Date : le 29 décembre 2017

Source : <http://www.nhfpc.gov.cn/sps/s7890/201712/f8173ec1f532409c899ae650f5681442.shtml>

## ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

#### **Le groupe chinois Feihe International fait le rachat du détaillant américain Vitamin World – La vague d'acquisitions de marques de produits de santé et de vitamines à l'étranger par des sociétés chinoises continue**

Le fabricant chinois de produits laitiers Feihe International Inc. a fait l'acquisition du détaillant américain de suppléments nutritionnels Vitamin World Inc. pour 28 millions d'USD.

Vitamin World, qui faisait autrefois partie du groupe de vitamines NBTY Inc, a récemment fermé près de 200 points de vente. Feihe prévoit d'exploiter les 156 magasins restant aux Etats-Unis.

Feihe est le plus grand fournisseur de préparations pour bébés en Chine et s'est inscrit en 2017 en cotation à la bourse de Hong Kong. Auparavant, la société était cotée à la bourse de New York jusqu'en 2013, date à laquelle elle a été reprise par son directeur général et Morgan Stanley Private Equity Asia. La société chinoise va d'abord capitaliser Vitamin World avec 5 millions d'USD, et la société n'aura aucune dette, selon les documents de la Cour des faillites.

Cette transaction fait de Vitamin World, basée à Holbrook, New York, la dernière entreprise nord-américaine du secteur des vitamines à attirer des investisseurs chinois.

La prise de conscience croissante des thématiques de santé et de bien-être chez les consommateurs chinois, associée à un manque de confiance dans les normes de sécurité sanitaires des produits en Chine, incitent les consommateurs à acheter des marques étrangères ainsi que les entreprises du pays à se tourner vers l'étranger pour acquérir des fabricants de suppléments alimentaires et nutritionnels.

L'année dernière, Xiwang Foodstuffs Co Ltd, une autre société chinoise, est devenue actionnaire majoritaire de Lovate Health Sciences International, société mère du fabricant de suppléments nutritionnels MuscleTech.

Thématique : produits laitiers - Mergers and acquisitions (M&A) - Feihe - Vitamin World.

Date : le 21 décembre 2017

Source : <http://www.jiemian.com/article/1831780.html> ;

<https://www.reuters.com/article/us-vitaminworld-m-a-feihe/chinas-feihe-international-to-buy-vitamin-world-sources-idUSKBN1EC2R1>

#### **Yonghui Superstores envisage d'acquérir 12% des actions de Hong Qi Chain – Le secteur des supermarchés est en profonde évolution dans la province du Sichuan**

S'appuyant sur les nombreux points de vente de Hong Qi, ainsi que sur ses propres services logistiques de produits frais, Yonghui va renforcer son influence sur le marché du Sichuan, dans le Sud-Ouest de la Chine.

Après avoir reçu un investissement important de Tencent, le comité de direction de Yonghui a annoncé dans la soirée du 22 décembre 2017 la décision d'acquérir 163,2 millions d'actions de Hong Qi Chain (soit 12 % de sa valeur boursière), une transaction de 946.6 millions de yuans.

Hong Qi Chain a été créée en 1993, et est cotée à la bourse depuis septembre 2012. Après avoir acquis deux grandes marques locales de magasins de proximité Hongyan (130 magasins) et Huhui (plus de 500 magasins) en 2015, Hong Qi est aujourd'hui la chaîne disposant du plus grand nombre de magasins dans la province du Sichuan. Selon le bilan des trois premiers trimestres de 2017, son chiffre d'affaires s'est élevé à 5,25 milliards de yuans et son bénéfice net à 136 millions de yuans, avec plus de 2 700 magasins en activité.

Derrière cette action de Yonghui, c'est toute l'évolution du secteur de la distribution qui se dévoile. Les géants chinois du e-commerce cherchent à s'implanter dans la distribution classique pour combiner les magasins physiques et digitaux, la logistique et le traitement de données. En novembre dernier, Alibaba Group Holding a annoncé un investissement de 2,9 milliards d'USD dans Sun Art Retail, un des leaders de la distribution alimentaire en Chine contrôlé par le groupe français Auchan. En décembre, les groupes Tencent et JD étaient également très actifs dans le déploiement de ces nouvelles stratégies.

Thématique : Retail Market en Chine - Sichuan - Yonghui - Hong Qi

Date : le 22 décembre 2017

Source : <http://www.jiemian.com/article/1836026.html>

### **Forte croissance des importations de produits de snacking dans la province du Guangdong en 2017 – Des confiseries au chocolat et des noix séchées en provenance d'Europe répondent à la demande du marché**

En 2017, les importations de produits de snacking tels que les biscuits, les confiseries au chocolat, les fruits secs et les fruits confits ont connu des augmentations importantes par rapport à 2016. Selon les statistiques fournies par les douanes de la province du Guangdong, les produits de snacking importés via les ports de la province (à l'exception de Shenzhen et Zhuhai) proviennent d'une soixantaine de pays et régions, y compris de l'UE, d'Asie du Sud Est, des États-Unis et de Hong Kong. Fin 2017, ces importations représentaient un total de 120 000 tonnes pour une valeur de 230 M USD, en hausse de 50% en volume et 18% en valeur par rapport à 2016.

Parmi les produits de snacking importés, la croissance la plus forte est celle des confiseries au chocolat et des noix séchées : leurs taux de croissance en volume sont respectivement de 48% et de 63%. Ces produits proviennent principalement d'Italie, des États-Unis et de Belgique. Les importations de ces produits s'orientent de plus en plus vers des marques diversifiées, internationalisées et haut de gamme.

Dans le même temps, les importations de sucre alimentaire ont augmenté de 50% en volume en 2017, suite au développement rapide du secteur de la boulangerie / pâtisserie en Chine.

Les importations de gâteaux et biscuits restent assez stables avec une croissance de 7% en volume sur l'année 2017. Les biscuits importés proviennent principalement des pays d'Asie du Sud Est tels que la Malaisie, l'Indonésie et la Thaïlande.

Thématique : produits de snacking - bonbons - chocolat - noix séchées - sucre - biscuits - Guangdong

Date : le 22 décembre 2017

Source : <http://www.chinanews.com/cj/2017/12-22/8407242.shtml>

### **La douane chinoise diffuse une réglementation sur le pré-audit des marchandises – La mise en application est prévue pour le 1er février 2018**

Dans son annonce No 236, la douane chinoise a diffusé, le 26 décembre 2017, une réglementation sur le pré-audit des marchandises avant leur importation ou exportation, cela à la demande des entreprises.

Dans un des cas suivants, les demandeurs peuvent solliciter un pré-audit auprès du service douanier chinois pour les demandes ci-dessous :

- classification de marchandises importées ou exportées ;
- lieu d'origine de production des marchandises importées ou exportées ;
- les éléments relatifs à la valeur en douane (redevance, commission, assurance transport, etc.), la méthode d'évaluation pour les marchandises importées ;
- autres sujets du ressort de la douane chinoise.

Les entités demandant un pré-audit doivent être des agents impliqués dans le commerce extérieur, enregistrés auprès de la douane chinoise. Ceux-ci doivent soumettre la demande de pré-audit auprès du service douanier sur place trois mois avant l'importation ou l'exportation de marchandises. Les conclusions du pré-audit sont valables pour 3 ans.

La présente réglementation entrera en vigueur à partir du 1er février 2018.

Thématique : importation - exportation - pré-audit - douane chinoise

Date : le 26 décembre 2017

Source : <http://www.customs.gov.cn/customs/302249/302266/302268/1038457/index.html>

**Un nouvel impôt pour la protection de l'environnement est entré en vigueur le 1er janvier 2018 en Chine – // devrait s'agir d'un nouveau facteur influençant à la hausse les prix des produits alimentaires**

Le 1er janvier 2018 est entrée en vigueur en Chine la première loi fiscale environnementale incarnant le « système fiscal vert » visant à promouvoir la construction d'une « civilisation écologique ». À l'heure actuelle, presque toutes les normes et les quotas relatifs à ce nouvel impôt ont été clairement définis, et son entrée en vigueur effective devrait intervenir très prochainement.

Selon la loi fiscale environnementale, toute entreprise ou institution rejetant directement dans l'environnement des produits polluants sera soumise à cet impôt. Les produits polluants concernés et donc imposables sont principalement les polluants atmosphériques, les polluants liquides, les déchets solides ainsi que le bruit (pollution sonore). Les montants à payer par quantité taxable ont été prévus par cette loi fiscale environnementale (les unités de mesure des quantités de pollution correspondants aux quotas définis par cette loi fiscale n'ont en revanche pas été précisées dans la presse chinoise pour le moment - note Business France)

La détermination et l'ajustement de cette taxe environnementale pourront être décidés par les différents Comités Permanents du Congrès du Peuple locaux, dans les limites du taux d'imposition légal. Cette taxe environnementale fonctionne sur la base de quotas fixes, selon l'adage « plus on pollue plus on paie » et obligera les entreprises agroalimentaires, en particulier les petites et moyennes entreprises, à améliorer leurs propres mécanismes d'élimination des eaux usées par exemple. La hausse des coûts de production des emballages en papier devrait également se répercuter sur toute l'industrie alimentaire en général, grande consommatrice d'emballages en papier et carton.

Thématique : impôts - loi fiscale environnementale - protection de l'environnement - système fiscal vert - papier

Date : le 27 décembre 2017

Source : <http://www.jiemian.com/article/1845230.html>

**La Chine a déjà signé 16 accords de libre-échange – Cette stratégie devrait continuer en 2018 avec la signature de nouveaux accords**

En 2017 la Chine a signé 4 accords de libre-échange, et lancé 4 études de faisabilité pour la signature de nouveaux accords, portant le total d'accords de libre-échange signés par la Chine à 16 fin 2017, impliquant 24 pays et régions.

En 2017, la Chine a signé des accords de libre-échange avec la Géorgie et les Maldives, a signé un protocole pour la revalorisation de la zone de libre-échange avec le Chili et a signé le deuxième amendement à l'Accord Commercial Asie-Pacifique.

En 2017, la Chine a également lancé des études conjointes de faisabilité pour la signature d'accords de libre-échange avec le Panama, la Mongolie, la Palestine ainsi qu'une étude conjointe de faisabilité pour la revalorisation des accords de libre-échange établis avec la Suisse.

Le Ministère du Commerce a presque achevé la constitution d'une liste négative des services transfrontaliers. La prochaine étape consistera à promouvoir progressivement les négociations sur le commerce des services et les investissements dans le cadre des accords de libre-échange en se basant sur cette liste négative.

En 2018, 10 nouveaux accords de libre-échange seront en discussion et des études conjointes de faisabilité seront lancées pour la signature de 10 autres accords de libre-échange. Enfin, les négociations concernant le Regional Comprehensive Economic Partnership (RCEP) devraient également progresser en 2018.

Thématique : économie internationale - accords de libre-échange - RCEP

Date : le 27 décembre 2017

Source : [http://caijing.chinadaily.com.cn/finance/2017-12/27/content\\_35388423.htm](http://caijing.chinadaily.com.cn/finance/2017-12/27/content_35388423.htm)

**Nestlé a l'intention de vendre sa laiterie basée à Hulunbuir – En raison de l'augmentation continue du coût de revient de la production laitière en Chine**

D'après des informations de China Daily, le groupe Nestlé compte vendre à un tiers une de ses laiteries chinoises basée à Hulunbuir. Il s'agit de la 22ème laiterie et de la 4e base de production de produits laitiers de Nestlé en Chine. L'usine concernée est spécialisée en achat de lait sur place pour transformation en poudre de lait. Des rumeurs disent que Nestlé a déjà eu plusieurs tours de négociation avec Ningxia Saishang Milk Co., Ltd. et compte transmettre l'usine intéressée à ce dernier durant le premier trimestre 2018.

Nestlé a exprimé dans une annonce que, suite à l'évolution du marché, Nestlé Hulunbuir Laiterie est en train de chercher une solution pour assurer le développement soutenu de ses affaires. Des négociations sont en cours avec différentes parties intéressées.

D'après les analyses des professionnels du secteur, l'augmentation continue du coût de revient de production en Chine est la raison principale pour le transfert à l'étranger de capacités de production des sociétés agroalimentaires à investissement étranger.

Thématique : Nestlé - Laiterie Hulunbuir - vente - négociation

Date : le 29 décembre 2018

Source : <http://www.jiemian.com/article/1850510.html>

### **Les viandes porcines d'origine suisse pourraient être autorisées à l'importation en Chine – L'autorité compétente chinoise avait inspecté 7 producteurs suisses sur place fin octobre 2017**

D'après un reportage du 1er janvier du journal suisse « CASH », conformément à l'accord de libre-échange sino-suisse entré en vigueur en 2014, les produits de viande porcine d'origine suisse, y compris pieds, têtes et abats etc., pourraient être exportés vers la Chine. A l'heure actuelle, la Suisse n'exporte pas directement de produits carnés vers la Chine. Par le passé, la partie chinoise avait refusé l'importation de viande porcine d'origine suisse, en raison du manque de contrôle global de la part des producteurs suisses sur toute la filière couvrant la production de viande, la transformation, l'emballage, la surgélation et le transport, etc.

D'après le Ministère de l'Agriculture suisse, l'autorité compétente chinoise avait effectué fin octobre dernier, une inspection sur place auprès de 7 producteurs suisses souhaitant exporter en Chine. La partie suisse estime que la décision de la partie chinoise pourrait être obtenue au premier trimestre 2018. Par ailleurs, la concurrence au sein de l'Union Européenne pour l'exportation de viande porcine en Chine est très forte. Selon la Commission Européenne, parmi les exportations de viandes porcines depuis l'Union Européenne vers les pays tiers, 40% sont destinés au marché chinois, notamment les exportations d'Allemagne et d'Espagne.

Thématique : exportation - viande porcine - Suisse - Chine - autorisation

Date : le 2 janvier 2018

Source : [http://www.ce.cn/cysc/sp/info/201801/02/t20180102\\_27513739.shtm](http://www.ce.cn/cysc/sp/info/201801/02/t20180102_27513739.shtm)

## **ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – ÉVÈNEMENTS D'INTÉRÊT**

### **GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISÉS**

AQSIQ	General Administration of Quality Supervision, Inspection and Quarantine
CFDA	China Food and Drug Administration
NHFPC	National Health and Family Planning Commission of China, ministère de la santé chinois
RCEP	Regional Comprehensive Economic Partnership
UE	Union Européenne
USD	US Dollar, devise américaine

## Source d'information :

<a href="http://www.aqsiq.gov.cn">www.aqsiq.gov.cn</a>	Site internet officiel de l'AQSIQ
<a href="http://www.ce.cn">www.ce.cn</a>	China economic net, officiellement lancé le 28 juillet 2003, est un site internet spécialisé sur l'économie, parrainé par le journal « Economic Daily ». « Economic Daily » : le journal a officiellement débuté sa publication en janvier 1983. Depuis, le quotidien se consacre à fournir des informations complètes sur l'économie chinoise aux décideurs économiques, chefs d'entreprise, économistes, et autres lecteurs de professions diverses intéressés par les sujets économiques.
<a href="http://www.xinhuanet.com">www.xinhuanet.com</a>	Site internet de Xinhua News Agency, équivalent de l'AFP français.
<a href="http://www.nhfpc.gov.cn">www.nhfpc.gov.cn</a>	Site internet officiel du Ministère de la santé chinois
<a href="http://www.jiemian.com">www.jiemian.com</a>	Site internet lancé par "Shanghai United Media Group" avec 11 collaborateurs dans les secteurs d'internet, de la finance, de la communication etc., spécialisé en fourniture d'informations pour la classe moyenne chinoise.
<a href="http://www.reuters.com">www.reuters.com</a>	Site internet en version chinoise de REUTERS
<a href="http://www.chinanews.com">www.chinanews.com</a>	"China News Service" (CNS), Agence de presse nationale chinoise généraliste, spécialisée au service des résidents chinois de Hong-Kong, Macao et de l'étranger.
<a href="http://www.customs.gov.cn">www.customs.gov.cn</a>	Site internet officiel de la douane chinoise
<a href="http://caijing.chinadaily.com.cn">http://caijing.chinadaily.com.cn</a> : rubrique "Finance et Economie" de <a href="http://www.chinadaily.com.cn">www.chinadaily.com.cn</a>	<a href="http://www.chinadaily.com.cn">www.chinadaily.com.cn</a> : site internet du journal « China Daily », créé en 1995. Le site est devenu aujourd'hui un site internet général de multimédia au niveau national, et est le plus important site en version anglaise, disposant d'une trentaine de sous-sites avec plus de 300 chaînes.

Pour toute question ou suggestion relative à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : [pekin@businessfrance.fr](mailto:pekin@businessfrance.fr)

Vous souhaitez être abonné à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : [reglementaire-agro@businessfrance.fr](mailto:reglementaire-agro@businessfrance.fr)

**Rédacteurs :** Yujun LI – Prospectrice Agrotech bureau de Canton  
Ying Li – Conseillère export réglementaire Agrotech bureau de Pékin  
Laure Elsaesser – Conseillère export Agrotech bureau de Pékin  
Antoine Oustrin – Prospecteur Agrotech bureau de Shanghai  
David Rolland – Chef de pôle Agrotech Chine  
Céline Laurans – Chef de projet informations réglementaires Asie (hors ASEAN) – Océanie – TOM

**Contact à FranceAgrimer :** Véronique Looten – Chef du Pôle Animation Export – FranceAgriMer

© 2018 – Business France

© 2018 – Business France

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

**Clause de non-responsabilité**

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.